

**2012\_B319**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au transport des scolaires vers les piscines de la C.P.A. dans le cadre de l'apprentissage de la natation - Lot n°6 - Zone comprenant les écoles des communes de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Pertuis et Venelles (n°12M031)**

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_06**

**BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLE

Co-rapporteur : Jacky PIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet :** Autorisation de signer un marché relatif au Transport des scolaires vers les piscines de la C.P.A. dans le cadre de l'apprentissage de la natation – lot n°6 - Zone comprenant les écoles des communes de St Paul Lez Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Pertuis et Venelles (n°12M031).

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du renouvellement de 8 marchés existants visant à assurer le transport des élèves du primaire vers les piscines de la C.P.A. dans le cadre de l'apprentissage de la natation des enfants.

Les 8 lots existants ont été restructurés en 6 lots. En effet, les anciens lots 2 et 3 ont été regroupés (toutes les communes extérieures à Aix-en-Provence venant sur les piscines d'Aix en Provence) tandis que l'ancien lot 5 (piscine de Trets) a été supprimé et intégré au lot n°4 en raison de l'ouverture programmée à la mi 2012 de la piscine de Fuveau. De plus, le kilométrage prévisionnel des tranches fermes et conditionnelles a été réadapté en fonction de la consommation réelle constatée en cours d'exécution. Pour cela, la tranche ferme de chaque lot a été minimisée d'environ 25% afin de s'assurer qu'elle sera réalisée.

### **Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N°2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le lot n°6 attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 septembre 2012.

### **Economie du marché :**

Le présent marché a pour objet le transport des scolaires des communes de la C.P.A. vers les piscines d'Aix en Provence, de Vitrolles, des Pennes Mirabeau, de Bouc Bel Air, de Fuveau, de Lambesc, de Pertuis et du Puy Sainte Réparate dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

La consultation est décomposée en 6 lots géographiques :

Lot 1	Zone comprenant les écoles de la commune d'Aix en Provence
Lot 2	Zone comprenant les écoles des communes de Vauvenargues, St Marc Jaumegarde, Coudoux et Ventabren
Lot 3	Zone comprenant les écoles des communes des Pennes Mirabeau et Vitrolles
Lot 4	Zone comprenant les écoles des communes de Fuveau, Mimet, Simiane, Bouc Bel Air, Meyreuil, Puyloubier, Rousset, Trets, Peynier, Châteauneuf le Rouge, Le Tholonet et Cabries
Lot 5	Zone comprenant les écoles des communes de Lambesc, Le Puy St Réparate, Saint Cannat, Rognes, La Roque d'Anthéron, St Canadet et Eguilles
Lot 6	Zone comprenant les écoles des communes de St Paul Lez Durance, Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Pertuis et Venelles

Chaque lot est décomposé en 6 tranches, à savoir :

- une tranche ferme ayant pour objet le transport des scolaires vers les piscines de la C.P.A. jusqu'à hauteur d'un certain kilométrage indiqué au CCTP ;
- Cinq tranches conditionnelles ayant pour objet le transport des scolaires vers les piscines de la C.P.A jusqu'à hauteur d'un nombre de kilomètres déterminés.

Les marchés ne comportent aucune variante.

Les tranches fermes et les tranches conditionnelles sont traitées à prix global et forfaitaire révisable 2 fois par an.

Les marchés sont conclus pour une période initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, renouvelable 3 fois pour une période identique.

Estimation des marchés (toutes tranches confondues) :

Lot 1	154 430 € H.T
Lot 2	39 340 € H.T
Lot 3	151 878 € H.T
Lot 4	109 967 € H.T
Lot 5	84 789 € H.T
Lot 6	61 280 € H.T

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 13/06/2012 aux journaux suivants :

- JOUE : 19/06/2012
- BOAMP : 16/06/2012
- LA PROVENCE : 19/06/2012
- Profil acheteur : 13/06/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) régulièrement réunie le 14 septembre 2012 a décidé :

- de déclarer infructueux les lots 1 à 5 et a qualifié les offres inacceptables au motif que les crédits budgétaires alloués à la consultation ne permettent pas à la CPA de les financer. La CAO a décidé de relancer ces lots selon une procédure négociée conformément à l'article 35.I.1 du Code des Marchés Publics, avec publicité préalable ;

- d'attribuer le marché n° 12M031 (lot n° 6) au groupement SASU AUTOCARS SUMIAN/Société des Autocars de Haute Provence pour un montant global et forfaitaire de 57 800, 00 € HT, toutes tranches confondues.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 55, 58, 59 et 72;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2012 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12M031 attribué au groupement SASU AUTOCARS SUMIAN/Société des Autocars de Haute Provence pour un montant global et forfaitaire de 57 800,00 € HT toutes tranches confondues.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 413, Nature : 6247.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au transport des scolaires vers les piscines de la C.P.A. dans le cadre de l'apprentissage de la natation - Lot n°6 - Zone comprenant les écoles des communes de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques, Peyrolles-en-Provence, Meyrargues, Pertuis et Venelles (n°12M031)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**25 OCT. 2012**

A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.